



Pour comprendre

Les enjeux de l'émancipation collective

FAPEO

Fédération des Parents et des Associations
de Parents de l'Enseignement Officiel



Culture



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES

Introduction

Pour comprendre les enjeux de l'émancipation collective vous permettra de saisir le processus à l'œuvre et le cheminement qu'il désigne. Cheminement ? Oui, à l'image d'une course d'obstacles, il s'agit de savoir comment éviter les différents écueils qui empêchent d'aller du constat que « quelque chose ne va pas » à la militance contre un adversaire institutionnel identifié afin d'obtenir de nouveaux droits.

OBJECTIFS :

Expliquer le cheminement d'émancipation collective.

Définir à chaque étape quelles sont les raisons qui empêchent de la réaliser.

Permettre aux collectifs de parents de garder le cap.

Obtenir une plus grande part de responsabilité dans le pilotage des établissements scolaires.

N'hésitez surtout pas à nous faire parvenir vos réflexions et vos questions. Notre force commune vient de notre capacité à rassembler et capitaliser les pratiques, les ressources, les idées, et à les partager pour en faire bénéficier le plus grand nombre.

Pour des raisons d'ergonomie de lecture, cette production n'est pas rédigée en écriture inclusive et suit la forme du genre neutre, mais elle s'adresse néanmoins indistinctement aux femmes, hommes, personnes non binaires, gender fluid ou de quelque identité de genre que ce soit.

Table des matières

L'émancipation collective, en quelques mots	3
Petit dictionnaire de l'émancipation	3
Le processus d'émancipation collective	4
Parcourir un processus	5
Le constat d'une injustice structurelle	5
La prise de conscience	6
L'indignation, cette saine colère.....	6
Des desideratas clairs et collectifs.....	7
Acquérir de nouveaux droits	8
Le pouvoir symbolique.....	8
Schéma récapitulatif.....	9
Conclusion	10

L'émancipation collective, en quelques mots

La notion d'émancipation collective a évolué en fonction des époques et des modèles de gouvernance. Résumé à sa plus simple expression, il s'agit du processus qui démarre du constat d'une inégalité ou d'une injustice et qui aboutit à l'élaboration de desideratas collectifs envers un adversaire institutionnel identifié pour obtenir de nouveaux droits.

Petit dictionnaire de l'émancipation

Issus du droit, de la sociologie, de la pédagogie, du travail social et de la philosophie, les termes utilisés dans le cadre de ce cahier ne font pas partie du vocabulaire courant, ou ne sont pas forcément utilisés de la même façon. Aussi, si vous avez un doute, vous pourrez vérifier l'interprétation des termes utilisés ci-dessous :

- **Adversaire :**

Si le mot évoque souvent la notion d'hostilité, on ne retiendra pourtant ici que la question de l'opposition dans un débat d'idées ou de volontés qui divergent, voire s'affrontent. Un adversaire est donc simplement une personne ou une institution qui a un projet (en cours ou à venir) plutôt contraire au vôtre.

- **Cynisme :**

Ici, ça ne renvoie pas à la notion philosophique mais plutôt à l'attitude morale qui consiste à mépriser la situation dans son ensemble et en particulier ses conséquences pour le collectif. Dans ce contexte, elle est souvent liée à une forme d'opportunisme ou d'individualisme du genre : « *qu'importe les autres pourvu que moi/mon enfant...* ».

- **Desiderata :**

C'est ce que l'on souhaite voir se réaliser. Il est, dans ce cadre, **postérieur au désir** qui est lui souvent considéré comme plus flou, moins bien défini. Un desiderata est donc l'expression d'un besoin correctement formulé après mûre réflexion.

- **Scepticisme :**

Comme pour le cynisme, il ne s'agit pas de la notion philosophique mais plutôt d'une posture qui consiste à considérer son combat comme perdu d'avance et risque de démobiliser ou de ne pas de donner à fond car « à quoi bon ? ».

- **Structurel :**

Qui fait référence à ce qui structure ou organise la société, une institution, comme l'est le système éducatif ou, à une échelle plus locale, une école. Que ce soient des institutions physiques (comme le collège communal ou le ministère de l'enseignement) mais aussi des éléments moins « concrets » qui définissent un cadre, comme les lois par exemple. Dans ce texte, il est pratiquement interchangeable avec le terme **institutionnel** (au sens de : ce qui est institué, établi par la société).

Le processus d'émancipation collective

Quand on parle d'émancipation collective, on démarre en général du **constat d'une forme d'injustice ou de non-droit**.

Dans d'autres cas de figure (comme celui de l'éducation scolaire) plus spécifiques, cette notion renvoie également à l'idée d'égalité des chances. Dans le cadre plus caractéristique de la **défense des droits des parents à participer à la vie scolaire**, il s'agit de faire valoir leur capacité à s'impliquer activement dans le pilotage de l'établissement scolaire fréquenté par leur(s) enfant(s).

Mais, une fois ce constat effectué au travers d'une **prise de conscience**, il faut encore éviter un certain nombre de travers. Le tout premier d'entre eux étant **le scepticisme** (« *de toutes façons, qu'est-ce qu'on peut changer ?* ») ou **le relativisme** (« *ça pourrait être pire* »). Une telle attitude tend à rendre **indifférent**, à **se replier sur soi** et à **éviter le sujet**, voire à faire preuve de **cynisme**. Entre les « *peu m'importe, pourvu que...* », les « *ce qui compte, c'est que mon enfant...* », les « *il y a d'autres problèmes que ça...* » et les « *il faut bien faire avec...* », l'envie de tout laisser tomber est le premier renoncement possible.

Si on arrive à passer cette barrière mentale, la réaction logique est **l'indignation**. Mais peut guetter la tentation de vouloir trouver une réponse facile à un problème complexe. On désigne un coupable idéal, un **bouc émissaire**, (« *les autres parents qui...* », « *madame machin qui...* » et ainsi de suite) qui sert en quelque sorte de « défouloir » au sentiment de frustration, colère ou impuissance que l'on peut ressentir. Cette dynamique entraînant la **division**, la **haine** et le **ressentiment** entre des personnes qui souvent aspirent pourtant aux mêmes objectifs, du moins en théorie.

Une fois cette seconde impasse évitée, on peut alors définir l'**adversaire institutionnel** avec qui on peut **aller au conflit**. Notez toutefois avec attention que cette idée de conflictualité ne veut pas pour autant dire qu'il faut régler la problématique de façon antagoniste, agressive ou brutale. Au contraire, la meilleure façon de résoudre ce genre de difficulté est de négocier avec la partie mise en cause de façon ouverte et constructive. En termes clairs, cela signifie que l'on envisage une sortie de cette situation injuste par le haut, en incluant toutes les parties concernées.

En énonçant des **desideratas** compréhensibles au bon endroit, et en s'alliant avec d'autres parents ou associations de parents pour favoriser une **montée en généralité** de la thématique, la force du collectif peut finalement obtenir gain de cause et permettre **d'acquérir de nouveaux droits**. Bien entendu, ceux-ci peuvent être associés à des devoirs qui y sont liés car l'émancipation collective est aussi une **extension du domaine de la responsabilité**.

Parcourir une suite d'opérations

Avant de repasser chaque étape en revue, il est important de réaliser que **l'émancipation collective est un processus qui s'inscrit dans le temps long**. C'est au travers de mécanismes de participation et de délibération que vous serez en mesure de vous frayer, pas à pas, un chemin pour faire émerger des résultats.

Ceux-ci ne seront pas forcément acquis lors de la première bataille ni garantis pour toujours. Il s'agit donc de réaliser que l'émancipation collective requiert dès le départ un engagement qui dépasse sa propre personne (ou son enfant) pour se mettre au service du collectif. En ce sens **l'émancipation collective a une visée universaliste**. Par exemple, si mon enfant est en 6^e primaire et que nous nous battons pour que les choses bougent de façon constructive sur le long terme, il ne sera sans doute pas bénéficiaire de mon combat, mais les autres enfants qui iront dans cette école fondamentale le seront.

Un second point, paraissant sans doute plus abstrait mais important, est de **considérer le droit défendu comme une réalité à laquelle nul ne saurait se soustraire, plutôt qu'un idéal à atteindre**. Cette opération mentale permettant de trouver personnellement et collectivement la force d'avancer dans les moments de doute ou d'épuisement. Dans le cadre des Conseils de participation, pour évoquer un cas concret, l'avis des représentants des parents d'élèves n'est pas systématiquement contraignant puisqu'ils n'ont généralement qu'une voix consultative. Pourtant, y participer avec l'idée que votre voix compte – qu'il ne faut pas attendre que ce soit inscrit dans la loi pour faire preuve de détermination lors des échanges – peut faire bouger les lignes.

Le constat d'une injustice structurelle

Pour y parvenir, il est important de définir ce qui ne relève pas de l'émancipation collective. Si un seul parent fait face à une situation injuste, on ne peut généralement pas parler de phénomène structurel en ce sens qu'il est singulier. Ce qui n'empêche pas de faire preuve de solidarité, le cas échéant.

Le cadre institutionnel prévoit généralement des solutions en ce qui concerne ces cas de figure. Que ce soit par l'interpellation, la médiation ou même une action judiciaire, les moyens de recours face à une injustice subie personnellement existent et les citoyens sont invités à se saisir des moyens mis à leur disposition.

Dans ce genre de situation, le meilleur rôle qu'une association de parents puisse tenir est en général d'apporter son soutien moral afin que le parent en question se sente épaulé. En considérant que ce qui arrive à l'un pourrait arriver à d'autres, il est souvent utile de resserrer les rangs sans pour autant monter en épingle la problématique.

De même, il peut arriver qu'un certain nombre d'enfants (et parents associés) subissent une fois une injustice. Bien entendu, il est important dans ce cas aussi de ne pas se laisser faire, mais si le phénomène ne se reproduit pas c'est qu'il est sans doute plutôt conjoncturel ou circonstanciel que structurel.

En revanche, **si on observe qu'une forme d'injustice touche de nombreux enfants** (et parents qui en ont la charge) **de façon répétée, il est alors légitime de se poser la question de la violence institutionnelle et continue qui est à l'œuvre**. Et si c'est effectivement le cas, cela peut déboucher sur une prise de conscience collective, suivie d'un désir de ne pas laisser les choses en l'état.

La prise de conscience

Que celle-ci ait lieu lors de discussions informelles ou en réunion de l'association des parents, voire lors de rassemblements regroupant plusieurs associations, les échanges font parfois ressortir des problématiques communes et régulières. Face à ce constat, les participants peuvent être **tentés par le scepticisme ou le relativisme**. Cette tendance est particulièrement bien illustrée par la formule « *après-tout...* ».

Bien entendu, ça pourrait être sans doute pire. Evidemment, se battre pour faire valoir des droits non reconnus (ou que trop partiellement) est incertain. Mais **se laisser aller à ces passions tristes est la garantie que les choses ne peuvent qu'empirer**. Il en découle alors quatre attitudes possibles : **le repli sur soi, le cynisme, l'indifférence ou l'évitement**.

Le souci étant que non seulement **ces attitudes** ne résolvent pas le problème, mais elles **cautionnent de fait la maltraitance implicite de la situation et/ou du phénomène donné**. Que l'on songe un instant au racisme ou au sexisme, les combats passés démontrent bien qu'il ne s'agit pas seulement d'opinion mais que se cache derrière un véritable sujet d'indignation dû à une forme de violence institutionnelle qu'il a fallu combattre.

En ce qui concerne les associations de parents, le constat formulé par la FAPEO est qu'**il n'est pas normal que les parents ne soient pas associés de façon pleine et entière aux mécanismes de pilotage de l'institution scolaire, tel que le cadre légal le prévoit**. En tant que responsables de l'éducation de leurs enfants, il nous semble que ceux-ci sont les premiers concernés par la façon dont ceux-ci passent une grande partie de leurs journées.

L'indignation, cette saine colère

Une fois que l'on a défini une bonne raison de s'indigner, encore faut-il ne pas se tromper de cible. Les recherches en sciences-humaines récentes démontrent que face à une situation de désordre ou de contrariété, on a tendance en tout premier lieu à **désigner un bouc émissaire**. On sacrifie l'autre (ne fusse que symboliquement ou par le langage) et on s'en sent mieux.

Le problème, c'est qu'en se laissant aller contre un souffre-douleur que l'on charge de tous nos maux, on sème les graines de la discorde et de la mésestime. Ainsi, en désignant tel groupe (« *les professeurs* »), sous-groupe (« *certaines parents qui...* ») ou individu (« *celle ou celui qui...* ») qui serait responsable de tous nos maux, on se trompe de colère. Et si ça peut éventuellement permettre de décharger la tension ressentie, **cette mécanique mène inévitablement à la division, à la haine et au ressentiment**.

C'est en cela qu'**il est important de ne pas chercher à désigner de coupable mais bien de se concentrer sur les faits, sur l'injustice en question**. En se demandant comment les choses adviennent et pourquoi elles adviennent comme elles le font, à la façon dont un enfant pose « naïvement » une question, on devrait normalement trouver l'adversaire institutionnel qui fait obstacle à la réalisation de ce droit.

Notez toutefois que s'il est intéressant de s'en tenir à des questions simples, les réponses sont souvent complexes dans nos sociétés. Cet état de fait entraîne deux conséquences en matière d'émancipation collective. La première, relativement évidente, est qu'il **vaut mieux éviter de personnaliser les responsabilités**. Dans la pratique, on désignera, par exemple, « *le pouvoir organisateur* » plutôt que « *l'échevin untel...* ».

La seconde, plus subtile, est de **faire attention à ceux qui vous expliquent que « tout cela est trop complexe », avec comme idée sous-jacente de décourager la revendication**. Si sur le principe l'indignation est juste, il est alors légitime d'exiger que la situation change. **Ce qui permet d'aller au conflit**. Encore faut-il comprendre ce dernier terme dans son sens le plus général, au risque sinon de penser que tout mouvement d'émancipation est forcément antagoniste, alors qu'il est souvent bien plus simple à réaliser dans le cadre de la coopération et de la concertation (ce qui permet la négociation).

Comme pour la définition du terme « adversaire » en début de livret, le mot « conflit » ne doit pas être ici pensé comme une forme d'hostilité mais plutôt comme la prise en compte de volontés contradictoires. En exprimant de façon précise le désaccord entre « les adeptes du changement » et « ceux qui préfèrent la stabilité », par exemple, on définit ici les termes d'une conflictualité qui ouvre la possibilité de négocier.

Des desideratas clairs et collectifs

Ce qui sous-tend l'idée de conflit, c'est que dans le cadre de l'émancipation il advient parce que **le non droit constaté au départ est le fait d'une structure qui favorise une domination**. Ce n'est d'ailleurs pas pour autant qu'elle est toute-puissante car elle est souvent elle-même soumise à ses propres contraintes. Et, pour les associations de parents, nous sommes passés au fur et à mesure des années de la quasi-non-participation (aux sujets scolaires) à la reconnaissance d'un statut légal, grâce à un propos clair et identifiable par toutes et tous, justement.

Après des années de lutte, nous avons obtenu le droit que les parents soient impliqués dans les Conseils de participation. Par conséquent, même si lesdits parents n'y ont pas encore les mêmes droits que le pouvoir organisateur ou les représentants de l'école, leurs desideratas peuvent être à minima entendus et consignés. De surcroît, c'est pour favoriser l'action collective au sein de ces Conseils de participation que nous mettons une panoplie d'outils pour comprendre et agir à disposition des associations de parents.

C'est aussi pourquoi nous avons mis au point plus spécifiquement le second livret, *Pour agir : s'émanciper collectivement*, qui décrit dans le détail la méthode pour faire émerger des desideratas au sein d'un groupe. Il s'agit d'un guide pratique qui explique comment passer, étape par étape, des désirs et souhaits confus basés sur le ressenti et l'expérience à la formulation d'objectifs précis.

Acquérir de nouveaux droits

Si l'émancipation collective a pour objectif l'établissement de nouveaux droits (et devoirs qui y sont liés), on peut aussi comprendre cette notion selon le prisme plus large de la **capacité à participer aux affaires publiques**. Dans le cadre scolaire, il s'agira bien entendu pour les parents d'animer un comité de parents et de s'engager à représenter le collectif au sein du Conseil de participation.

Historiquement, nous avons obtenu un certain nombre d'avancées dans ce domaine, et l'analyse de l'échelle Sherry Arnstein (ci-contre) permet de mieux situer le degré d'émancipation acquis mais aussi de définir le chemin qui reste encore à parcourir.

Type de pouvoir	Type de participation
pouvoir citoyen	contrôle citoyen
	pouvoir délégué
	partenariat
pouvoir symbolique	concertation
	consultation
	information
non-participation	thérapie
	manipulation

Depuis sa création, la FAPEO et ses membres ont clairement obtenu de passer de la non-participation (dans les enjeux de pilotage) au niveau du pouvoir symbolique (au sein du Conseil de participation). Si le chemin parcouru est encourageant, **l'objectif est de permettre aux parents de devenir de réels partenaires ayant un pouvoir de délibération (pouvoir citoyen) au travers de structures de démocratie scolaire à améliorer et/ou inventer**. C'est à ce titre que les préoccupations de nos membres seront considérées comme aussi valides que celles du corps enseignant et du pouvoir organisateur.

Evidemment, qui dit droit dit aussi devoirs, c'est un principe fondamental. Car si nous réclamons que les parents puissent prendre part aux décisions, il est important de considérer que **l'émancipation collective est aussi une extension du domaine de la responsabilité**. En ce sens, tous nos outils et services sont à la disposition des parents afin de leur permettre de s'impliquer activement dans la réalisation d'un monde commun qui favorise la confiance et de la coopération.

Le pouvoir symbolique

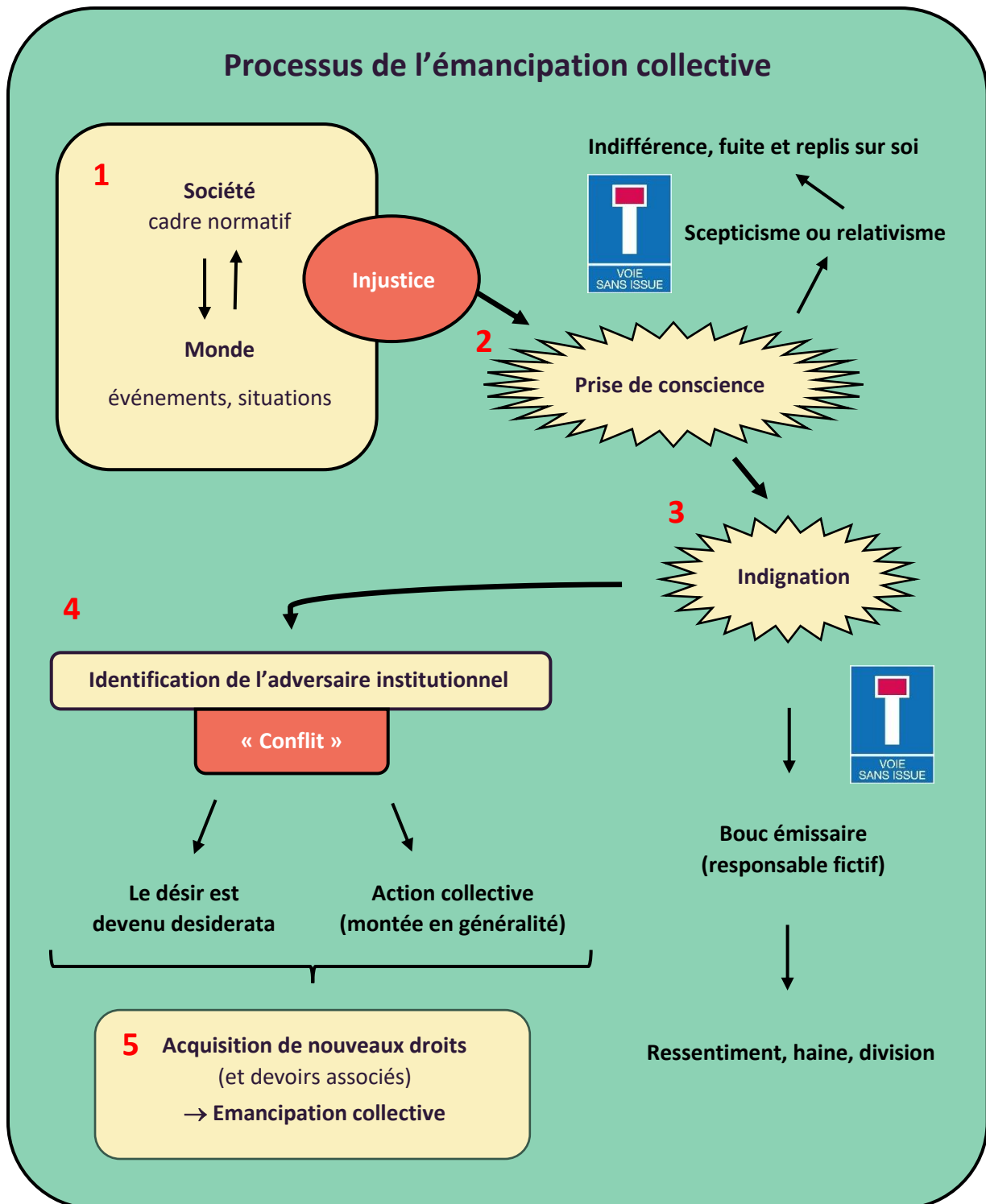
Entretemps, la [Circulaire 9264 du 24 mai 2024, Le Conseil de participation en pratique](#), est très claire au niveau du **type de participation attendu aujourd'hui**. Elle renvoie à des missions d'information, de consultation ou de concertation en fonction des sujets abordés. **Il s'agit** donc bien, comme nous le mentionnons plus haut, **de pouvoir symbolique**¹. Mais qu'est-ce que cette notion signifie ? Souvent, dans l'imaginaire collectif, on utilise celle-ci pour signifier que ça a peu d'impact, comme dans l'expression « *faire un geste symbolique* », qui veut dire qu'on cède sur un point mais qui n'a presque pas de conséquences.

Pourtant, le pouvoir symbolique n'est pas si faible si on y réfléchit un peu plus. Que l'on pense au nombre de personnes qui se sont engagées dans des guerres pour « la couronne » ou « le drapeau » et on observera que les conséquences de ces « symboles » ont des effets bien concrets et réels. **Il y a de surcroît une relation entre ledit pouvoir symbolique et l'engagement**. En s'investissant dans ces moments d'information, de consultation et de concertation, un collectif peut obtenir plus de puissance d'agir, ce qui est exactement le but de l'émancipation collective.

¹ Analyse à nuancer dans le détail car la circulaire en question valorise les décisions collectives consensuelles.

Schéma récapitulatif

Arrivés au bout de la description du processus, voici un schéma qui résume la marche à suivre. Précisons que la première étape (1) représente la **société** (c'est-à-dire les institutions, lois et coutumes) en interaction avec **le monde** (les événements et situations telles qu'elles sont vécues). C'est le plus souvent au croisement des deux notions que se font les constats d'une injustice (exemple : *durant tel événement, la loi qui s'est appliquée était « brutale » ou discriminante*). C'est en général de cette observation que naît le désir (souvent confus au départ) d'y remédier (2).



Conclusion

« Je suis pessimiste avec l'intelligence, mais optimiste par la volonté »

Antonio Gramsci

D'une certaine façon, si l'émancipation collective est le résultat d'une lutte, elle est aussi le fruit d'un certain équilibre entre raison et action, analyse et terrain. Comme on l'a vu, il y a de nombreuses manières d'échouer durant la démarche et la volonté, même si elle est nécessaire, ne suffit pas. Il faut bien entendu vouloir changer les choses pour que cela advienne mais il faut aussi savoir faire preuve de mesure sans verser dans le défaitisme.

En ce qui ne concerne rien que les raisons de lutter, **il est important de ne pas s'épuiser à vouloir se battre contre tout, tout le temps et partout**. Il est également utile de se rappeler que le fait majoritaire n'est pas forcément inéquitable et que la norme n'est pas systématiquement injuste, même quand elle est relativement défavorable à une minorité. Il faut par conséquent pouvoir discerner la différence entre le relativisme et l'acceptation que les choses ne seront jamais parfaites.

D'un autre côté, nous avons souligné combien **il est important de chercher à bien comprendre et décortiquer les conséquences des phénomènes institutionnels**. Ce qui se joue alors n'est plus tant une affaire de personnes. Ainsi, en faisant la différence entre l'individu (madame ou monsieur X) et le rôle qu'il endosse dans votre relation (directeur ou membre du pouvoir organisateur, par exemple), vous lui laisserez la possibilité d'exprimer des nuances contradictoires (comme entre ce qu'il veut et ce qu'il pense être tenu de faire, ce qu'il a la capacité de décider dans une situation donnée).

Aussi, on l'a vu, s'émanciper réclame une forte combativité. **Le conflit, vu comme instrument de lutte, définit un désaccord sur les objectifs et/ou les moyens d'y parvenir, mais paradoxalement pas forcément sur la finalité** (comme l'éducation et l'instruction des enfants dans les meilleures conditions possibles). Le danger, si on limite les modalités de résolution dudit conflit, c'est de le transformer en enjeu « martial ».

Finalement, **ni le but ni les moyens engagés ne gagnent à être entachés par un esprit de compétition ou une volonté de contrôle**, l'idée étant plutôt de sortir de la logique de puissance (du type : « *je veux et j'exige* ») pour travailler dans un esprit de considération et d'attention en vue de ménager chacun, en prenant soin de tout le monde (du type : « *au vu des circonstances, que pouvons-nous imaginer et réaliser ensemble ? De quoi avons-nous réellement besoin ?* »).

C'est pourquoi il nous semble important de terminer ce livret en rappelant que toutes et tous, personnes comme institutions, nous sommes soumis à des limites. Certaines sont dépassables, d'autres non. Par conséquent, nous encourageons les personnes impliquées dans les combats pour l'émancipation collective à se référer à **ce qui fait l'essence de la démocratie : la concertation, la coopération et le souci de l'arbitrage le plus juste possible**.

En cette matière comme en d'autres, les enjeux peuvent souvent être représentés comme une ligne de crête qui demande qu'on ne verse dans aucun excès. Il faut avancer pas à pas avec résolution et prudence, en se soutenant les uns les autres. C'est à ce titre que le collectif peut s'émanciper sans stigmatiser. Ce qui est souhaitable si on ne veut pas, finalement, reporter la pression inégalitaire sur un autre levier, générant (même involontairement) finalement plus d'injustice, mais de façon plus cachée ou perverse.

Copyright © 2024 FAPEO, Tous droits réservés.

Fédération des Parents et des Associations de Parents de l'Enseignement Officiel – ASBL

Rue de Bourgogne 48, 1190 Bruxelles

Tel. : 02 527 25 75 E-mail : secretariat@fapeo.be

N° d'entreprise : 0 409 564 781 – RMP Bruxelles

IBAN : BE48 2100 2838 9427 – BIC : GEBABEBB

Avec le soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles

FAPEO

Fédération des Parents et des Associations
de Parents de l'Enseignement Officiel

 Culture

 FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES